



Avis

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en vue de l'obtention d'une autorisation dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau :

N° Dossier : EAU/AUT/23/0807
Requérant : Administration des ponts et chaussées- Division des ouvrages d'arts
Objet : Reconstruction de l'OA 1394 en zone inondable du cours d'eau << Moselle >> à Wellenstein
Localité : Wellenstein
Commune : Schengen

La présente est publiée conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Remerschen, le 14 septembre 2023
Le Collège des bourgmestre et échevins,
Michel Gloden, Jean-Paul Muller, Tom Weber